



Conseil communal de Gimel

Conseil communal de Gimel

Séance du jeudi 22 juin 2017

A 20h15 au foyer de la grande salle

Présidence : M. Alain Bussard, Président

Le Président souhaite la bienvenue à Madame la Syndique, à Mesdames et Messieurs les Municipaux, à Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux et à la presse pour cette séance et remercie chacun du temps consacré aux affaires communales.

Il donne ensuite la parole aux scrutateurs pour l'appel.

Excusé(e)s : Mmes Marie Frutiger et Joëlle Rüffenacht, MM Giuseppe Di Santo, Denis Humbert, Jean-François Jacot, François Marti et Andrea Tasinato

Le quorum est atteint

Le Président ouvre la séance.

Pour Monsieur Jean-Daniel Porret, le beau-père de notre municipal Laurent Guignard et Monsieur Jean-Claude Delafontaine, père de notre conseillère Sandra Delafontaine, le Président demande à l'assemblée de se lever pour une minute de silence.

L'ordre du jour proposé avec la convocation est le suivant :

1. Adoption du procès-verbal du 10 mai 2017
2. Communication du bureau
3. Préavis N° 03-2017 : « Comptes 2016 » - Rapport de la Municipalité
4. Préavis N° 03-2017 : « Comptes 2016 » - Rapport de la commission de gestion
5. Préavis N° 03-2017 : « Comptes 2016 » - Adoption des comptes et décharge
6. Préavis N° 04-2017 : « Construction d'un bâtiment scolaire : Crédit de construction » - Rapport de la commission des finances
7. Préavis N° 04-2017 : « Construction d'un bâtiment scolaire : Crédit de construction » - Rapport de la commission ad hoc
8. Renouvellement du bureau : nomination du/de la Président/e – nomination du/de la Vice-président/e – nomination des scrutateurs – nomination des scrutateurs suppléants
9. Informations de la Municipalité



Conseil communal de Gimel

10. Divers et propositions individuelles

Il n'y a aucune observation. Le Président passe au point 1 de l'ordre du jour.

1. Adoption du PV du 10 mai 2017

Laurent Guignard : en page 4, Anne-Laurence Berger a pris note du besoin d'entretien du banc des retrouvailles

Le PV avec sa modification est accepté à l'unanimité avec remerciements à sa rédactrice.

2. Communication du bureau

- Monsieur le Conseiller François Marti a annoncé sa démission. Le Président va accuser réception de sa lettre et le remercier pour tout son travail au sein du Conseil communal.
- Le dimanche 21 mai était une journée de votation et d'élection, merci au bureau ainsi qu'aux personnes qui ont aidé lors de cette journée.
- Du 3 au 5 juin, lors du week-end de la Pentecôte, les Gimelois ont été accueillis par les Gimelans. Le Président remercie le comité organisateur, les hôtes, ainsi que toutes les personnes qui ont participé aux retrouvailles.
- Le mercredi 14 juin, Monsieur Jean-François Jacot, nous a présenté « Une montagne à découvrir », animation qui a rencontré un vif succès, remerciement à lui et à l'ADIG.
- Le samedi 17 juin ont eu lieu les portes ouvertes de l'École de musique de la Fanfare de Gimel.
- Ce même jour, Noé Tellenbach du FSG Gimel a remporté la finale vaudoise d'athlétisme de l'Association Cantonale Vaudoise. Depuis 2013 ce jeune de 15 ans tutoie également les podiums de l'UBS Kids Cup. Bravo et encouragement à ce jeune athlète.

Les dates à retenir :

- Le jeudi 29 juin à 18h00 se déroule la fête des écoles
- Du 3 au 14 juillet, les traditionnels camps de foot seront organisés à Gimel.
- Le mardi 1er août a lieu la commémoration de notre fête nationale.
- Le mercredi 13 septembre a lieu le Tir du Conseil.
- Le samedi 30 septembre a lieu le vide-grenier organisé par l'ADIG.

3. Préavis N° 03-2017 : « Comptes 2016 » - Rapport de la Municipalité

Extrait : « (...) Les comptes 2016 bouclent avec un bénéfice de Fr. 129'940.06 alors que le budget prévoyait un déficit de Fr. 251'999.00. Le plafond d'endettement pour la législature 2011-2016 voté par le Conseil s'élève à Fr. 15'955'000.00 tandis que le plafond de cautionnement se monte à Fr. 1'726'000.00. (...) »

Le Président passe la parole à la Municipalité pour la lecture du préavis.

Philippe Rezzonico lit les conclusions du rapport de la Municipalité :



« En application de l'article 90 du Règlement communal et fondé sur ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

- Vu le préavis municipal No 03-2017
- Oui le rapport de la commission de gestion,
 1. D'approuver la gestion de la Municipalité pour l'année 2016
 2. D'adopter les comptes tels que présentés
 3. D'en donner décharge à la boursière
 4. D'en donner décharge à la Municipalité
 5. De donner décharge de son mandat à la commission de gestion »

4. Préavis N° 03-2017 : « Comptes 2016 » - Rapport de la commission de gestion

Le Président passe la parole au rapporteur pour la lecture du rapport.

Extrait : « (...) Introduction : (...) Plusieurs préavis ont eu des incidences sur l'exercice 2016, à savoir :

N°04-2012 « Extension du réseau du gaz et du télé-réseau SEFA Bauloz », (...)

N°06-2013 « Réorganisation de la déchèterie et transformation du hangar existant (...)

N°03-2014 « Bâtiment multifonctions – Crédit de construction », (...).

N°01-2015 « Aménagement de la place de la Vernette – Crédit d'étude », (...)

N°03-2015 « Demande de Crédit-Equipements adduction d'eau et de gaz – Quartier Closez-à-l'Orbannaz / Détournement du collecteur EC PGEE520 – Avenue de la Rosière, (...)

N°01-2016 « Réfection de la route de Bauloz », (...)

N°03-2016 « Réseau de gaz, route de Longirod », (...)

N°07-2016 « Crédit d'étude – bâtiment scolaire (...)

Résultat de l'exercice : L'exercice comptable 2016 boucle sur un excédent de recettes de CHF 129'940, en regard du budget qui prévoyait une perte de CHF 251'999. (...) L'endettement net de la commune s'élève à CHF 10'252'933, ce qui représente CHF 5'263/habitants (base 31.12.2016 : 1'948 habitants) qui représente une augmentation de 1,15% par rapport à l'année précédente. (..)

Administration générale : En comparaison du budget, les charges de 2016 sont légèrement inférieures. (...)

Finances : Ce dicastère présente une hausse de revenus de CHF 163'023 par rapport au budget. (..)

Domaines et bâtiments : Nous constatons une diminution des charges à hauteur de CHF 44'464 par rapport à celles prévues, liées à la forêt. (...)

Travaux : Pour 2016, nous notons une grande variation entre les produits et charges réels et budgétés. Néanmoins, cela impacte peu le résultat.



Instruction publique et cultes : Les charges sont inférieures aux prévisions car le nombre d'élèves varie d'une année à l'autre. (...)

Sécurité sociale : Pour ce dicastère, la hausse des charges par rapport au budget de CHF 57'882 s'explique principalement par l'augmentation de notre participation au réseau AJEMA.

Services industriels : Nous constatons un résultat supérieur au budget de CHF 105'860 principalement dû aux taxes d'introductions supplémentaires du Closez-à-l'Orbannaz et à une vente de gaz supérieure de CHF 142'384. (...)

En conclusion, la commission de gestion propose au conseil :

1. D'approuver la gestion de la Municipalité pour l'année 2016
2. D'adopter les comptes tels que présentés
3. D'en donner décharge à la boursière
4. D'en donner décharge à la Municipalité
5. De donner décharge de son mandat à la commission de gestion »

La parole est à l'assemblée.

Jean-Marie Pasche : remercie la Commission de gestion pour ce rapport détaillé. S'il y a des dépassements sur les préavis, lors des séances du Conseil des informations et précisions transmises seraient les bienvenues.

Sylvie Judas : comprend l'intervention du conseiller, mais la Commission de gestion a également le rôle de contrôler les préavis une fois que ceux-ci sont terminés et d'informer le Conseil. Le préavis de distribution du gaz et du télé-réseau, de 2012 n'est pas clos, suite entre autres à des changements de propriétaires, les inscriptions des servitudes au registre foncier sont toujours en cours.

La parole n'est plus demandée.

5. Préavis N° 03-2017 : « Comptes 2016 » - adoption des comptes et décharges

Le Président relit les conclusions et les soumet au vote.

Le Préavis 03-2017 est accepté à l'unanimité.

Philippe Rezzonico : remercie le Conseil pour la confiance témoignée à la Municipalité. Relève également la bonne collaboration avec la Commission de gestion, remercie également Mme Ducret, la boursière, pour l'excellente tenue des comptes.

6. Préavis N° 04-2017 : « Construction d'un bâtiment scolaire : Crédit de construction » - Rapport de la commission des finances

Le Président passe la parole au rapporteur pour la lecture du rapport.



Conseil communal de Gimel

Extrait « (...) Historiquement, cette demande de crédit est la plus importante sur laquelle notre Conseil aura à se prononcer. (...) »

(...) Cet important investissement doit nous rendre attentif, que notre commune avec les travaux prévus durant la législature 2016-2021, atteindra rapidement le plafond d'endettement.

En conclusion de ce qui précède, la Commission unanime demande au Conseil :

- 1. D'autoriser la Municipalité à entreprendre la réalisation et la construction d'un collège Marais 3 pour un montant arrondi de Fr. 5'200'000.- TTC ;*
- 2. D'allouer un crédit de Fr. 5'200'000.- pour exécuter ces travaux ;*
- 3. De financer ce crédit par un emprunt de Fr. 5'200'000.- aux meilleures conditions actuelles du marché ;*
- 4. D'amortir ces travaux sur une période de 30 ans ;*
- 5. De prendre acte que ces travaux entraîneront des charges d'exploitation supplémentaires d'un montant estimé à Fr. 14'113.-/an »*

7. Préavis N° 04-2017 : « Construction d'un bâtiment scolaire : Crédit de construction » - Rapport de la commission ad hoc

Le Président passe la parole au rapporteur pour la lecture du rapport.

Extrait « (...) Le choix architectural se veut moderne. L'exécution devra être rapide vu le délai imparti, soit la rentrée scolaire 2018. Le bâtiment répond à la prévision des effectifs des classes pour les 15 prochaines années au moins. (...) »

En conclusion de ce qui précède, la Commission unanime demande au Conseil :

- 1. D'autoriser la Municipalité à entreprendre la réalisation et la construction d'un collège Marais 3 pour un montant arrondi de Fr. 5'200'000.- TTC ;*
- 2. D'allouer un crédit de Fr. 5'200'000.- pour exécuter ces travaux ;*
- 3. De financer ce crédit par un emprunt de Fr. 5'200'000.- aux meilleures conditions actuelles du marché ;*
- 4. D'amortir ces travaux sur une période de 30 ans ;*
- 5. De prendre acte que ces travaux entraîneront des charges d'exploitation supplémentaires d'un montant estimé à Fr. 14'113.-/an »*

La parole est à l'assemblée.

Jean-Michel Renaud : pourquoi cet emplacement ? N'était-il pas prévu pour le nouvel arrêt de bus ?

Sylvie Judas : le bâtiment scolaire ne va pas être construit sur le Champ-de foire. Celui-ci sera construit sur la parcelle du Marais où se trouvent actuellement les Portacabines, cet endroit se prête mieux pour la mobilité des enfants. Si le projet de la Vernette ne devait pas aboutir, la gare routière resterait où elle est.

Cyril Messieux : a été surpris à la lecture du rapport de la commission ad hoc, car il y a peu de réponses aux questions. Selon le rapport, une grande partie des décisions ont été prises avant sa rédaction. Le toit plat demande un entretien annuel pour garantir une durabilité de 30 ans, mais que se passe-t-il après ? Il faudra être attentif à l'aération, pour ne pas rencontrer le même problème qu'un autre collège de la région. Le



Conseil communal de Gimel

conseiller a la sensation et regrette d'être dans une situation d'urgence alors que le montant à voter est de 5 millions.

Sylvie Judas : le projet est similaire à d'autres communes. Le crédit d'étude a permis à la Municipalité de comparer les coûts entre du préfabriqué et du traditionnel, la solution du préfabriqué avec un toit plat est standard et moins chère. La construction est adaptée à notre capacité financière. Ce type de préfabriqué a déjà été construit dans le Canton, des communes voisines ont choisi la même entreprise. La commission s'est inquiétée de la proposition des toits plats, il faut assurer un certain entretien, selon l'architecte. Les 30 ans étaient sûrement un nombre pour rassurer la commission. La Municipalité a cherché la solution la moins chère possible et n'a pas eu d'autres choix que de présenter le projet tel quel. Si le standard est amélioré, cela coûte plus cher. Le traditionnel comme le Marais 1 et 2 a été une grande partie subventionnée par l'État, ce qui n'est plus le cas aujourd'hui. La construction n'est pas minergie, la ventilation se fera en ouvrant les fenêtres et si besoin en fermant les stores à lamelles.

Pascal Renaud : qui a imposé le délai à la rentrée 2018 ? Quel est le surcoût d'un toit à deux pans ?

Sylvie Judas : les écoles de St-Oyens, de Saubraz et du Martinet vont fermer à la rentrée 2018, l'ASSAGIE nous a demandé de prévoir ce collège. Le projet a été mis en suspens quelques années car nous attendions une opposition des communes à cette décision de l'ASSAGIE, mais il n'y a pas eu de réaction. En ce qui concerne le toit, il n'y a pas de toit à deux pans sur les bâtiments préfabriqués. Une construction contemporaine représente un coût allant de 40 à 50% de plus que ce qui est proposé.

Philippe Rezzonico : les toits traditionnels prennent de la place en hauteur, contrairement au toit plat. Il y a un gain du volume à l'intérieur et cela ne gêne pas la vue des voisins.

Christelle Debonneville : quel est l'entretien et le coût annuel du toit plat ? Combien de temps et où va être déplacé le Centre de jeunes ?

Sylvie Judas : l'entretien du toit est de s'assurer qu'il soit étanche, le coût n'est pas élevé. Le contrôle est similaire aux toits à deux pans. Le Centre des jeunes est déplacé provisoirement sous la Grande salle. En 2018, lorsque le Martinet sera libéré, il y sera déplacé le temps que la santé financière de notre Commune nous permette de rénover ce bâtiment. Les repas de midi pourront être pris au foyer de la cantine.

Pierre-Yves Correvon : si la Commune ne construit pas dans ce délai, Aubonne et Etoy saisiront cette opportunité. Nos enfants devront se déplacer, cela imposera des contraintes. Pour éviter cela et dans l'urgence, un important crédit doit être voté.

Doris Christen : aimerait comprendre ce que la commission entend par « le corps enseignant semble en accord avec ce bâtiment » ?

Vincent Frutiger : pas tout le corps enseignant a été consulté. C'est la Directrice qui a donné des directives et des objectifs.



Conseil communal de Gimel

Sylvie Judas : les travaux ont été fait en accord avec la Directrice scolaire, elle n'a donné aucune directive. La Directrice a été invitée aux séances, en tant que représentante du corps enseignant, elle a suggéré des petites modifications. Ce projet a été soumis à la DGEO¹ qui n'a pas fait de remarque et l'a accepté, car il est tout à fait standard.

Jean-Luc Bignens : ce projet est conséquent financièrement. Va-t-il péjorer les autres projets de la Commune ? Quelles sont les conséquences si le Conseil n'accepte pas le projet ?

Philippe Rezzonico : l'investissement est important, il a été prévu dans le plan d'investissement et le plafond d'endettement qui sera certainement atteint en fin de législature. Cela aura un impact sur les prochaines législatures selon l'évolution financière et l'augmentation de la population. Si le Conseil refuse ce projet, comme l'a dit M. Correvon, d'autres communes du bas se proposeront pour nous remplacer et les enfants de Gimel devront se déplacer. Il rappelle que c'est un des seuls investissements qui rapporte de l'argent par les loyers de l'ASSAGIE.

Sylvie Judas : l'ASSAGIE a déjà résilié les baux avec les communes avoisinantes. S'il y avait un refus de la part du Conseil, il y aurait une période difficile pour enclasser tous ces élèves, car les communes ont pris leurs dispositions pour ces locaux.

Pascal Renaud : est-ce que la commission et la Municipalité ont pu visiter des bâtiments du même type ? Remercie toutefois la Municipalité pour tout le travail accompli. Mais déplore que le Conseil communal, encore une fois, se retrouve devant le fait accompli.

Sylvie Judas : des collèges similaires ont été visités. Le Conseil n'est pas à chaque fois mis devant le fait accompli : le préavis de la déchetterie, la Municipalité et la commission ont réétudié le projet pendant 6 mois avant de le présenter au Conseil. Pour les routes, le préavis pour la réfection de la Grand rue sera déposé en septembre. La Municipalité a demandé la désignation d'une commission ad hoc avant même que le préavis ne soit déposé, pour étudier et proposer un projet conforme à la demande de la population. C'est peut-être le cas pour ce projet-ci, mais étant une construction standard, l'étudier plus tôt n'aurait pas eu de plus-value.

Vincent Frutiger : le mardi 6 juin, la commission et la Municipalité se sont entretenues avec le bureau d'architecture Magizan SA. Ce dernier a répondu à toutes les questions posées par la commission. Puis, la commission s'est revue la semaine suivante pour délibérer et rédiger le rapport. Donc, elle n'a pas eu le temps pour visiter des collèges similaires. Malgré cela, la commission est allée dans le sens du préavis afin de pouvoir garder les jeunes de Gimel près de chez eux, comme déjà discuté.

Jean-Marie Pasche : par quel moyen les portacabines vont être évacués ?

Sylvie Judas : il y a deux visites prévues par des organismes intéressés à les reprendre. Si finalement personne ne se décide à les reprendre, ils seront démontés et transférés à un centre de démolition.

¹ DGEO : Direction général de l'enseignement obligatoire



Conseil communal de Gimel

Questions concernant le déplacement du Centre des jeunes

Doris Christen : pourquoi ne pas mettre le Centre des jeunes dans le nouveau collège ?

Laurent Guignard : pour ne pas augmenter le coût, en devant rajouter des locaux. Les portacabines sont dans un trop mauvais état. Pour éviter un déplacement des élèves à midi, la pause se fera au foyer de la cantine. Un seul déplacement en fin de journée sera nécessaire pour se rendre au centre des jeunes, qui sera sous la Grande salle avec une place extérieure.

Sylvie Judas : le Centre des jeunes souhaite être dans des locaux usagés, aménagés à leurs goûts, pour pouvoir faire leurs activités sans devoir faire trop attention.

Cyril Messieux : ce n'est pas très pratique de mettre le Centre des jeunes si loin du lieu où les repas sont pris, Pourquoi ne pas plutôt utiliser une ancienne classe ?

Anne-Laurence Berger : une salle de classe ne suffit pas pour accueillir tous les jeunes qui fréquentent actuellement ce lieu. Le sous-sol de la Grande salle leur permet d'avoir plus de place. Ils y seront pendant une année. Les repas pris au foyer de la cantine permettent de garder une proximité avec l'UAPE.

Sylvie Judas : l'utilisation provisoire du Martinet pour le Centre des jeunes est une bonne idée, ce sont des locaux qui sont en assez bon état. Cela permettrait de les utiliser encore pendant quelques années, avant qu'un projet ne se concrétise.

Sophie Debonneville : une fois le Centre des jeunes déplacé au Martinet, les repas seront toujours au foyer de la cantine ? Le problème de la proximité est reporté.

Sylvie Judas : la réflexion pour le Centre des jeunes a été faite. Le déplacement des portacabines coûte environ Fr. 200'000.- pour du matériel en trop mauvais état. L'acquisition d'un petit bâtiment en bois de 100 à 150m² coûterait environ Fr. 400'000.- la municipalité a donc renoncé à ce type de solution.

Pascal Ciaburri : avec la circulation, n'est-il pas trop dangereux pour les enfants de se rendre au Martinet ?

Sylvie Judas : on a investi Fr. 250'000.- pour la sécurisation de cette route. Les élèves qui fréquentent le Centre des jeunes ont 10 ans et plus. À midi, la responsabilité revient à la commune, ils seront tous sur le site Marais pour la pause de midi. Dès 16h-17h, des enfants du même âge parcourent déjà cette route pour rentrer chez eux.

Sandra Bourgeois : beaucoup d'enfants vont se déplacer lorsqu'il y a de la circulation, de 16h jusqu'à 20h-21h.

Pierre-Yves Correvon : le préavis concerne la construction d'un bâtiment scolaire et non le déplacement du Centre des jeunes. La Commune n'a pas les moyens de ses ambitions. La solution trouvée pour le Centre des jeunes est provisoire et sera revue par la suite.

La parole n'est plus demandée.

Le Président relit les conclusions et les soumet au vote.



Conseil communal de Gimel

Le Préavis 04-2017 est accepté, avec 12 abstentions.

Sylvie Judas : remercie de la confiance témoignée par le Conseil communal. Elle regrette toutefois les 12 abstentions. Elle espère que la construction plaira aux conseillers concernés.

Laurent Guignard : remercie le Conseil au nom de l'ASSAGIE. Cela permet de continuer le développement des établissements du secteur haut Gimel-Etoy.

8. Renouvellement du bureau : nomination du/de la Président/e – nomination du/de la Vice-président/e – nomination des scrutateurs – nomination des scrutateurs suppléants

Le président rappelle l'art. 12, al. 2 du Règlement du Conseil : « *Lorsque le nombre des candidats est égal à celui des sièges à pourvoir, l'élection peut s'opérer tacitement* »

Nomination du Président : Pierre-Yves Correvon propose Alain Bussard. Il n'y a pas d'autre proposition. Son élection tacite est acceptée par le Conseil.

Nomination du/de la Vice-Président-e : Jean-Marie Pasche propose Christelle Debonneville. Il n'y a pas d'autre proposition. Son élection tacite est acceptée par le Conseil.

Nomination des scrutateurs : Jean-Luc Bignens propose Carole Bourgeois. Nicolas Boillat propose Thomas Baeriswyl. Il n'y a pas d'autre proposition. Leurs élections tacites sont acceptées par le Conseil.

Nomination des scrutateurs suppléant-e-s : John Reymond propose Sébastien Debonneville. Valérie Theintz propose Stéphanie Le Coultre. Il n'y a pas d'autre proposition. Leurs élections tacites sont acceptées par le Conseil.

9. Informations de la Municipalité

Sylvie Judas : annonce avoir reçu un avis formel sur la conservation de l'office de Poste à Gimel et ce jusqu'en 2020 en tout cas.

Laurent Guignard : remercie, au nom de son épouse et de sa belle-famille, l'hommage fait à son beau-père en début de séance.

Philippe Reymond : le Grand-Conseil a débattu sur la LAT². La Commune de Gimel n'est plus en surdimensionnement. Le Grand-Conseil est entré en matière concernant le coefficient démographique de 2015. Plus de 200 communes réalisent leur PGA³, dont Gimel. La municipalité vous tiendra informés.

Philippe Rezzonico : le goudron de la Route d'Aubonne va être refait entre le 3 et 14 juillet, ce qui signifie qu'elle ne pourra pas être empruntée durant toute la durée des travaux. Le système de comptage automatique des grenouilles est une première mondiale.

² Loir sur l'aménagement du territoire

³ Plan général d'affectation



10. Divers et propositions individuelles

Pascal Renaud : avec l'introduction du sens unique dans les Rue Billard et Baudin, il serait bien que les intersections Grand Rue/Rue Billard et Rue Billard/Rue Baudin soient sécurisées. Car les voitures s'engagent très vite dans ces rues. Pourquoi ne pas mettre des potelets à ces entrées.

Sylvie Judas : la Municipalité en prend note.

Pierre-Yves Correvois : Depuis la Pentecôte l'entretien du cimetière a été amélioré. Le Jardin des Souvenirs n'est pas à traiter comme les bords de route, le gazon peut être ramassé. Est-ce que la Commune de Gimel utilise le Glyphosate ? Si tel est le cas, il existe des moyens plus écologiques et biologiques pour enlever les mauvaises herbes, notamment au Cimetière.

Sylvie Judas : Une mauvaise coordination est à l'origine du mauvais entretien du cimetière jusqu'à Pentecôte. Une équipe a cependant travaillé avant l'arrivée des Gimelois. Depuis lors, l'état d'entretien du cimetière s'est amélioré. Nous utilisons au maximum des produits biodégradables.

Jean-Jacques Clerc : petit chemin d'accès du Cimetière, venant d'Aubonne est bordé de chaque côté d'un mur. Celui de droite commence à pencher.

Sylvie Judas : les travaux de ce mur sont prévus dans le budget.

Jean-Luc Bignens : la Route de Bauloz étant terminée, il tient à remercier la Municipalité.

Jean-Marie Pasche : source communale d'eau, où en est-on ?

Sylvie Judas : pas d'inquiétudes pour le moment, mais il faut rester prudents. J'avais proposé au service technique de faire un avis d'arrêt d'arrosage, mais pour le moment il n'est pas nécessaire de le faire.

Cyril Messieux : remercie la secrétaire pour la rédaction des PV, mais demande s'il ne serait pas plus utile de n'avoir que des PV de décisions, ou enlever certaines informations superflues. Quelques plaques du plafond de la cantine sont en train de se décoller, serait-il possible de faire quelque chose ? Concernant la déchetterie, les gens mettent leurs ordures ménagères dans la benne des encombrants peut-on augmenter les contrôles.

Alain Bussard : les PV ont déjà été raccourcis, le bureau va voir ce qui peut encore être fait.

Anne-Laurence Berger : les travaux d'entretien de la cantine sont au budget. Pour la déchetterie, on est au courant de ces abus. Une opération « coup de poing » va être mise en place.

Pascal Ciaburri : antenne Swisscom ?

Sylvie Judas : le Municipal M. Philippe Rezzonico et moi-même avons reçu les opposants la semaine dernière, les oppositions sont actuellement à l'étude.



Conseil communal de Gimel

Florian Magnin : au nom des propriétaires canins, serait-il possible de mettre une poubelle à proximité de la déchèterie pour les déchets canins. Il y a une croix gammée sur la façade ouest de la salle de gymnastique, merci de la faire disparaître.

La Municipalité prend note.

La parole n'est plus demandée.

Le Président et la Syndique lisent leur discours.

Pour rappel, les prochaines séances auront lieu : samedi 23 septembre au Mont Bailly ; en cas de mauvais temps mercredi 20 septembre, jeudi 26 octobre et vendredi 1^{er} décembre.

Le Président remercie les employés communaux pour la mise en place de la salle.

Après le contre-appel, le Président lève la séance, il est 22h.

Le Président

La secrétaire

Alain Bussard

Melissa Fernandes